



Convention IGN n°

Convention de collaboration FFCO – IGN « Espace loisirs »

Entre les soussignés,

La Fédération française de course d'orientation,
association sportive fondée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901,
ayant son siège social au 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS
ci-après désignée par le libellé « FFCO », et représenté par Michel EDIAR, son Président,
d'une part,

et :

L'Institut national de l'information géographique et forestière,
établissement public à caractère administratif,
ayant son siège social 73 avenue de Paris - 94160 SAINT-MANDÉ
ci-après désigné par le sigle « IGN »
d'autre part,

ou ensemble désignés par « les parties »

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT : PRÉAMBULE

Acteur public de référence du domaine, l'IGN souhaite accompagner l'évolution numérique des modes d'utilisation et d'accès à la cartographie. En lien avec les nouvelles attentes des pratiquants des sports de nature et des activités culturelles et touristiques associées, l'IGN travaille au développement d'une offre numérique nouvelle dédiée : l'« Espace loisirs ».

L'Espace loisirs est un portail national de référence de services et de données en ligne destiné à promouvoir la pratique des activités nature. Ce portail internet vise à fédérer les pratiquants individuels, les partenaires publics et privés nationaux et locaux de référence du domaine ; dans un contexte d'échange et de valorisation des itinéraires liés aux sports de nature et activités touristiques et culturelles associées. Le modèle économique de l'Espace loisirs associe une large palette de services gratuits et des services payants (démarche « Freemium»). Il s'appuie sur la plateforme technique des services du Geoportail® de l'IGN.

Plus concrètement, ce portail aux nombreuses facettes permet de consulter, créer, exploiter et sauvegarder toute donnée localisée en relation avec les activités nature.

CONVENTION DE COLLABORATION FFCO – IGN : ESPACE LOISIRS

Les deux parties ont décidé d'un commun accord de contribuer par leurs apports respectifs à l'évolution numérique des modes d'utilisation, d'accès et d'usages de la cartographie numérique en lien avec la pratique des activités nature en France.

Par l'intermédiaire de cette convention, la FFCO manifeste sa volonté de participer activement au développement du site IGN Espace loisirs. Pour y parvenir, la FFCO créera sur le site son compte utilisateur ainsi que sa communauté qu'il animera régulièrement, diffusera ses données, se fera relais de communication du site Espace loisirs. Il signalera à l'IGN, pour les contributions et les parcours situés sur son territoire d'action géographique et sur son champ d'activité, tous les éléments susceptibles d'altérer la sécurité et la qualité des données proposées sur le site Espace loisirs.

L'IGN, au regard des CGU de l'Espace loisirs, diffusera les données de la FFCO, mettra en avant les données de la FFCO suivant diverses actions de communication aussi bien en lien avec le site Espace loisirs que d'une manière plus générale et traitera les signalements remontés par la FFCO.

DÉFINITIONS

Termes employés sur le site Espace loisirs

Tous les termes employés au sein de la présente convention sont définis dans le cadre des CGU de l'Espace loisirs qui figurent à l'annexe 2.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Annexe 1 : liste des données de la FFCO

Annexe 2 : CGU de l'Espace loisirs

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Suite aux travaux et discussions menés entre la FFCO et l'IGN, la présente convention fixe les objectifs de collaboration et les engagements des parties pour l'intégration, la diffusion et la réutilisation des données de la FFCO (listées à l'annexe 1) sur le portail Espace loisirs.

La FFCO accepte sans réserve de se conformer aux CGU de l'Espace loisirs dont une version en vigueur figure à l'annexe 2.

En cas de contradiction entre la présente convention et les CGU de l'Espace loisirs, ces dernières prévaudront.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'IGN

L'IGN s'engage à :

- diffuser les données transmises par la FFCO (voir descriptif en Article 3) sur le site Espace loisirs d'après les règles des CGU de l'Espace loisirs ;
- communiquer à la FFCO l'ensemble des caractéristiques techniques pour développer un flux de données (champs référentiels, formats, etc.) conforme à l'interfaçage avec le portail Espace loisirs. En cas de modification du flux, l'IGN en informera la FFCO afin de maintenir l'échange numérique des données sans discontinuité. Les spécifications attendues sur le modèle de données du portail Espace loisirs sont accessibles via les liens suivants :
 - Liste des catégories utilisées dans les flux : <http://flux.espaceloisirs.ign.fr/documentation/categories.php>
 - Flux des parcours : http://flux.espaceloisirs.ign.fr/documentation/flux_parcours/
 - Flux des POIs : http://flux.espaceloisirs.ign.fr/documentation/flux_pois/
- afficher le partenariat institutionnel avec la FFCO et afficher les données de la FFCO sur le site internet Espace loisirs, lors des actions de communication de l'Espace Loisirs. La mise en avant des données de la FFCO comporte l'affichage de l'URL d'accès au site de la FFCO.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA FFCO

La FFCO s'engage à :

- référencer ses parcours permanents d'orientation sur l'Espace loisirs en indiquant leur localisation et leur condition d'accès (moyen d'obtention des cartes associées) ;
- ouvrir une communauté publique au nom de la FFCO sur l'Espace loisirs ;
- mettre en place sur son futur site Internet dont la livraison est prévu en 2018, un système d'échange numérique de ses données afin de diffuser sur l'Espace loisirs son offre de parcours permanents d'orientation. La FFCO prendra à sa charge le coût d'adaptation de son flux en vue de la mise en place du système d'échange des données entre sa base de données et la plateforme Cirkwi, support technique du portail Espace loisirs. La FFCO s'engage à réaliser toutes les modifications nécessaires identifiées par le prestataire technique de l'Espace loisirs en cas de non-conformité identifié du flux au format du portail ;
- mettre à jour son flux de données soit par synchronisation manuelle, soit par le biais d'une synchronisation en continu sur un espace dédié chez le prestataire technique Cirkwi. La FFCO a été informée de ces possibilités et choisira la solution lui convenant ;
- afficher le partenariat institutionnel avec l'IGN, sur le site internet de la FFCO, lors des actions de communication de la FFCO et afficher l'URL d'accès au site Espace loisirs, ainsi que le logo IGN sur le site de la FFCO.

ARTICLE 4 : AVENANT

Pour avoir force obligatoire entre les parties, toute modification apportée à la présente convention requiert une forme écrite préalable et la signature des deux parties.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

Au regard des enjeux financiers et techniques de la démarche qu'elles entreprennent, les parties s'engagent pour la durée de la présente convention à renoncer à tout recours contre l'autre partie autre qu'en cas de faute démontrée dans l'exécution des obligations inscrites à celle-ci.

Sauf faute lourde de sa part, la responsabilité constatée d'une partie à l'égard de l'autre ne pourra être mise en œuvre pour un montant excédant 7 500 €.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION

En cas de manquement par l'une des parties au présent contrat, à ses obligations, et à défaut pour cette partie d'y remédier dans un délai de 15 jours à compter d'une mise en demeure formalisée par un courrier avec avis de réception, l'autre partie pourra résilier, de plein droit, la présente convention par simple envoi d'une lettre avec avis de réception.

ARTICLE 7 : DATE D'EFFET – DURÉE – DÉNONCIATION

La présente convention est conclue pour une durée initiale d'un an, à compter de sa signature par la dernière des parties.

Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception envoyé avec un préavis de trois mois précédant sa date d'échéance, la présente convention est reconduite deux fois, par tacite reconduction, pour une nouvelle période de un an à chaque reconduction.

ARTICLE 8 : FIN DE CONVENTION

À sa résiliation ou à sa date de fin, l'ensemble des obligations découlant de la présente convention seront éteints. Cela induit que les engagements de l'IGN et/ou de la FFCO ne relevant pas des CGU de l'Espace Loisirs ne donneront plus lieu à exécution de la part de chacune des parties (notamment, engagement de signalement et de relais de communication).

La FFCO reste alors libre de décider ou non de la poursuite de la diffusion de ses données sur l'Espace loisirs suivant les CGU de l'Espace loisirs.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

La présente convention est soumise au droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution par voie amiable. À cet effet, la partie demanderesse adressera à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception une notification écrite exprimant l'objet de la contestation et une proposition de rencontre en vue de régler le litige.

À défaut d'accord dans un délai de soixante jours de ladite notification à l'autre partie de la réclamation de la partie diligente sera porté devant le tribunal administratif de Melun, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsque le litige relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le 12/01/2017.

Lu et approuvé
(Mention manuscrite)

Lu et approuvé

L'Institut national de l'information
géographique et forestière



INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE
DPC - Service entreprise et grand public
des programmes
IGN - FFCO 3, avenue de Paris
94165 SAINT-MANDÉ CEDEX

Lu et approuvé
(Mention manuscrite)

Lu et approuvé

La Fédération française de course d'orientation



ANNEXES

Annexe 1 : liste des données de la FFCO

Les données de la FFCO seront constituées dans un premier temps d'un échantillon d'environ une quinzaine de PPO créés manuellement sur l'Espace loisirs : POI situant la zone de pratique et descriptif associé.

À terme, les éléments seront transmis via le flux de synchronisation entre l'Espace loisirs et la FFCO. La liste des données est donc évolutive et dépendra des éventuels ajouts, suppressions et modifications apportés aux éléments stockés dans la base de données « cartographie » présente sur le site Internet de la FFCO.

Annexe 2 : CGU de l'Espace loisirs

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE ESPACELOISIRS.IGN.FR

Dernière mise à jour : 30 novembre 2015

Préambule

Le site <http://espaceloisirs.ign.fr> est un portail collaboratif national proposant des données de référence et des services en ligne dédiés aux activités et loisirs nature. Les pratiquants comme les professionnels peuvent venir créer et partager leurs données, échanger et valoriser leurs expériences de la randonnée pédestre, du vélo, d'activités nautiques ou aériennes par exemple.

Ainsi des parcours, des zones de pratique, des points d'intérêt sont consultables, exploitables et partageables.

Article 1 - Définitions

Dans le cadre des présentes conditions générales d'utilisation (CGU), les termes ci-dessous ont le sens suivant :

Abonné : désigne tout *Membre* ayant souscrit un contrat d'Abonnement relatif aux services payants proposés sur l'*Espace loisirs*.

Boutique loisirs : désigne l'espace de vente en ligne de l'*Espace loisirs*. Elle constitue une rubrique de l'*Espace loisirs* et est accessible depuis toute page de l'*Espace loisirs*.

Cocontractant : personne physique ou personne morale qui a souscrit aux CGU. Un *Cocontractant* peut être *Utilisateur*, *Contributeur*, *Membre*, *Membre d'une communauté*, *Abonné*, suivant l'usage qu'il fait de l'*Espace loisirs*.

Communauté : désigne un espace personnalisable que tout *Membre* de l'*Espace loisirs* peut développer.

Conditions Générales d'utilisation ou CGU : désigne les présents termes et conditions générales d'utilisation de l'*Espace loisirs* qui est le contrat qui lie le *Cocontractant* à l'IGN.

Plateforme partenaire : désigne les plateformes ayant signé une convention avec l'IGN afin de faciliter le partage et la diffusion des *Données*. (Exemple : *Cirkwi*, *Geotrek*)

Contenu IGN : désigne tout élément relevant de la propriété de l'IGN, notamment les fonds cartographiques IGN, les bases de données IGN, les logos, les textes, les graphismes, les images.

Contribution : toute *Donnée* d'un *Contributeur* ou tout élément d'un *Contributeur* en lien avec une *Donnée* sur l'*Espace loisirs*, à savoir : note, commentaire, anomalie, photo, évènement de l'agenda, article.

Contributeur : désigne un *Membre* du site ayant produit au moins une *Contribution* sur l'*Espace loisirs*.

Donnée : désigne tout parcours, point d'intérêt et zone de pratique sur l'*Espace loisirs*.

Données de référence: *Données* qualifiées sur la base de règles, de normes ou de Labels et provenant selon le cas :

CONVENTION DE COLLABORATION FFCO – IGN : ESPACE LOISIRS

- soit d'une fédération sportive en charge d'une mission de service public ;
- soit d'une collectivité territoriale au titre d'un itinéraire inscrit au PDIPR ;
- soit de tout organisme en charge de la gestion d'un Label de qualité ;
- soit toute *Donnée* issue d'un processus de certification de qualité au titre de la norme ISO 9001 ayant fait l'objet d'un dépôt de marque ;
- soit toute *Donnée* issue de *Contributeur* pouvant justifier d'un statut de Profession réglementée.

Un filtre de recherche permet d'extraire les *Données de référence* par l'usage d'un critère « Label ». Les *Contributeurs* de ces *Données* peuvent mettre à la disposition des *Utilisateurs* leurs documents de référence.

Espace loisirs : désigne le site Internet faisant l'objet des présentes CGU et accessible depuis l'adresse Internet <http://espaceloisirs.ign.fr>

IGN : Institut National de l'information Géographique et Forestière

Membre : désigne tout *Utilisateur* ayant créé un compte sur l'*Espace loisirs*, en respectant la procédure d'inscription en ligne décrite ci-après. Un *Membre* ne peut avoir qu'un seul compte sur l'*Espace loisirs*.

Modération : désigne le contrôle a posteriori des *Contributions* en statut public sur l'*Espace loisirs*. La modération est assurée par l'IGN ou ses *Partenaires*.

Monétisation : désigne la possibilité pour un *Contributeur* de rendre l'accès à ses *Données* payant, une fois les conditions tarifaires convenues avec l'IGN.

Parcours : désigne une *Donnée* constituée obligatoirement d'une trace (donnée cartographique de type linéaire), d'un titre et d'un ou plusieurs loisirs (par exemple : randonnée pédestre). Trois types d'informations additionnelles peuvent enrichir la définition d'un *Parcours* : des ponctuels (Points d'intérêt ou Infos parcours), des médias (photo, vidéo, fichier audio), des informations éditoriales (description, accès au parcours...)

Partenaire : désigne une collaboration entre l'IGN et un acteur de type association, collectivité, organisme public ou privé associé aux activités de l'*Espace loisirs*. A titre non limitatif : *Contributeurs de Données de référence*, Prestataires de services : opérateurs de plateformes internet ou de services de mobilité et GPS.

Statut approuvé : désigne toute *Contribution* (y compris toute *Donnée*) en *Statut public* approuvée par la *Modération* et dotée d'une visibilité sur les moteurs de recherche et les pages d'accueil de l'*Espace loisirs*.

Statut privé : désigne toute *Donnée* uniquement accessible à son *Contributeur* et/ou à sa *Communauté*. Le nombre de *Donnée* en *Statut privé* est dépendant des droits accordés à l'*Abonné*. Le *Membre* peut conserver gratuitement sur son *Compte client* jusqu'à 5 parcours publiés en statut privé sur l'*Espace loisirs*. Au-delà de ce seuil de gratuité, une offre d'abonnement est proposée. Cependant, les points d'intérêt peuvent être publiés en statut privé gratuitement de façon illimitée.

Le *Statut privé* peut également être défini pour une *Communauté*, la *Communauté* en *Statut privé* sera uniquement accessible par ses *Membres* adhérents. Le nombre de *Membres* ayant accès à une *Communauté* en *Statut privé* est dépendant des droits accordés à l'*Abonné*. Une *Communauté* en *Statut privé* est limitée à 10 membres pour un usage gratuit. Pour étendre sa communauté privée, des offres d'abonnements sont proposées.

Statut public : désigne toute *Donnée* et/ou toute *Communauté* accessible au public sur Internet. Les *Données* en *Statut public* sont susceptibles d'être modérées par l'IGN ou ses partenaires pour passer en *Statut approuvé*.

Utilisateur : désigne une personne, physique ou morale, qui utilise l'*Espace loisirs* sans avoir créé de compte sur l'*Espace loisirs*.

Article 2 - Champs d'application et objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après dénommées « CGU ») s'appliquent à l'*Espace loisirs*. Via l'*Espace loisirs*, l'IGN met à disposition des outils permettant de produire et de partager des *Données* liées à la pratique des activités nature. L'*Espace loisirs* est à destination aussi bien d'*Utilisateurs* particuliers que professionnels.

Les CGU ont pour objet de définir les conditions d'utilisation de l'*Espace loisirs*. Elles présentent les droits et obligations des *Cocontractants*, et constituent le contrat qui les lie à l'IGN.

L'utilisation de l'*Espace loisirs* est réservée aux personnes physiques ou morales qui ont préalablement pris connaissance et accepté sans réserve les CGU.

Le *Cocontractant* s'engage à respecter ces CGU tout au long de son utilisation de l'*Espace loisirs*. En cas de désaccord avec les termes et conditions des CGU, le *Cocontractant* ne doit pas utiliser l'*Espace loisirs*. Le *Cocontractant* déclare avoir la capacité pour contracter. Dans le cas où le *Cocontractant* agirait au nom et pour le compte de son employeur, il garantit avoir reçu la délégation et le pouvoir nécessaire à un tel engagement.

L'accès ou l'utilisation de certains services et/ou de certaines bases de données de l'*Espace loisirs*, y compris les *Données*, peut être régi par d'autres conditions générales publiées sur l'*Espace loisirs*. Le moment venu, vous serez invités à accepter ces conditions générales. En cas d'incohérence entre les présentes CGU et celles qui régissent un service de l'*Espace loisirs*, ou l'utilisation de bases de données ou de *Données*, ces dernières prévaudront sur les CGU en ce qui concerne votre utilisation de ces bases de données ou votre accès à ces services.

Article 3 – Acceptation des documents contractuels

3.1 Les CGU

L'utilisation de l'*Espace loisirs* est subordonnée à l'acceptation des CGU par le *Cocontractant*. À compter de l'utilisation de l'*Espace loisirs* ou de la création du compte *Espace loisirs*, la personne physique ou morale est un *Cocontractant* qui accepte sans réserve d'être lié par les CGU.

L'acceptation des CGU est entière et forme un tout indivisible. Le *Cocontractant* ne peut choisir de voir appliquer une partie des CGU seulement ni formuler des réserves.

3.2 Les Contrats tiers

3.2.1 La diffusion de la *Donnée*

Lorsque vous utilisez l'*Espace loisirs*, vous pouvez également être amené à diffuser vos *Données* sur d'autres services de l'IGN (Carte à la carte par exemple), d'autres *Plateformes partenaires* (Cirkwi, Geotrek) ou autres sites partenaires ou encore des applications mobile tierces, SityTrail, Visorando, Iphigénie...).

Le *Cocontractant* est invité à accepter sans réserve les conditions contractuelles du ou des site(s) ou

application(s), pour le(s)quel(s) il a opté.

3.2.2 Synchronisation du compte avec une *Plateforme partenaire*

Le *Cocontractant* peut s'il le souhaite synchroniser ses *Données* et son compte avec une *Plateforme partenaire*. Il sera alors invité à accepter les conditions générales de la *Plateforme partenaire* et devra s'y conformer sans réserve pour que la synchronisation soit effective.

Article 4 - Modification des Documents contractuels

L'IGN se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier de manière unilatérale les fonctionnalités, les règles de fonctionnement et le *Contenu IGN*, les produits et services disponibles sur l'*Espace loisirs* et ainsi de modifier les présentes conditions générales.

Toutefois, conformément à la législation en vigueur, toute modification des caractéristiques essentielles de l'*Espace loisirs* entraînera automatiquement l'envoi d'un courriel d'information et de recueil du consentement du *Cocontractant*. En cas de refus des nouvelles CGU, le *Cocontractant* verra moyennant un préavis raisonnable, la fin du contrat qui le lie à l'IGN et son compte de l'*Espace loisirs* supprimé. Toute modification mineure par l'IGN des CGU entraîne automatiquement une publication sur l'*Espace loisirs* des nouvelles conditions générales.

La date de dernière mise à jour reste indiquée sur les présentes CGU.

Article 5 - Conditions d'utilisation du site et modalités d'inscription

5.1 Conditions d'utilisation

Certaines fonctionnalités comme la recherche et la consultation de *Données* de l'*Espace loisirs* sont proposées gratuitement, sans que l'*Utilisateur* ait à créer un compte *Espace loisirs*. Pour utiliser les *Données* ou contribuer sur l'*Espace loisirs*, l'*Utilisateur* devra créer un compte.

Les fonctionnalités ou les *Données* payantes seront signalées aux *Utilisateurs* de l'*Espace loisirs* le cas échéant.

5.2 L'inscription à l'*Espace loisirs*

Les Clients de la *Boutique loisirs* disposant déjà d'un compte client pourront utiliser leur identifiant pour se connecter à l'*Espace loisirs* et devenir *Membre*.

L'*Utilisateur* qui ne possède pas de compte client sur la *Boutique loisirs* pourra être invité à créer un compte au moyen d'un formulaire en ligne prévu à cet effet.

Le *Membre* devra s'assurer que les données personnelles permettant de l'identifier sont exactes et complètes dès validation du formulaire. Un courrier électronique sera ensuite envoyé au *Membre* afin de confirmer son inscription. L'accès au compte client peut s'effectuer par saisie de l'identifiant et mot de passe associé, dont le *Membre* assure seul la confidentialité.

Article 6 – Description des services

6.1. Recherche et consultation

Tout utilisateur a la possibilité de rechercher une *Donnée* ou une *Communauté* sur l'*Espace loisirs*, selon différents critères, à l'aide des outils proposés. Tout utilisateur peut consulter librement une fiche descriptive relative à une *Donnée* en *Statut public* et proposée en accès gratuit par les

Contributeurs.

Les *Données sous Statut approuvé* seront indexées dans les pages de résultats de recherche ou sur les pages d'accueil de l'*Espace loisirs*.

Au sein d'une *Communauté*, il ne sera pas possible d'identifier les *Données sous statut approuvé*.

Tout utilisateur peut consulter librement le profil d'une *Communauté en Statut public*.

6.2 Utilisation des *Données*

6.2.1 Utilisation gratuite des *Données*

Pour toute *Donnée sous Statut public* proposée gratuitement, tout *Membre* bénéficie des fonctionnalités suivantes :

- ajouter aux favoris du *Membre*,
- imprimer avec mise en page au format PDF pour son seul usage privé et personnel,
- partager (courriel, réseaux sociaux),
- commenter, évaluer, faire l'objet de remontée d'anomalies,
- exporter des *Données* vers un GPS pour une utilisation pleine et entière sur GPS,
- synchroniser des *Données* vers une application mobile partenaire compatible avec l'*Espace loisirs* pour une utilisation pleine et entière sur application mobile,
- choisir le support de diffusion de sa *Donnée* (détaillé dans l'article 6.4 Publication et partage)
- synchroniser son compte client avec une *Plateforme partenaire*

6.2.2 Utilisation payante des *Données*

Pour toute *Donnée sous Statut public* proposée à titre onéreux, chaque *Abonné* dispose des fonctionnalités figurant à l'article 6.2.1.

6.3 Contribution aux *Données de l'Espace loisirs*

L'*Espace loisirs* propose à ses *Membres* de devenir *Contributeur(s)* par le biais d'une interface cartographique et des outils permettant de tracer manuellement les différents points définissant la topologie d'une *Donnée* sur fonds de carte IGN. La *Contribution* peut notamment s'effectuer par l'import de fichiers de type GPX, KML, KMZ, TRK, GEORANDO ou un import en masse depuis une base de données.

Lors de la saisie, l'interface calcule les informations techniques de la *Donnée* (distance, profil altimétrique, dénivelés, altitudes, surface...). Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif.

Le *Contributeur* a la possibilité de modifier ou supprimer tout ou partie d'une *Donnée*. L'opération de suppression est définitive. Le *Contributeur* peut aussi conserver sa *Donnée* en non publié (brouillon) sur son compte. L'espace de stockage en non publié n'est pas limité mais la *Donnée* ainsi stockée n'est pas exploitable.

6.4 Publication et Partage

La *Donnée* saisie ou importée par le *Contributeur* peut être sauvegardée sur son compte.

Le *Contributeur* accède après l'étape de saisie ou d'import aux étapes suivantes :

- Définir le niveau de publication (Publié/Non publié) sur l'*Espace loisirs*. Le niveau non publié permet au *Contributeur* de conserver la *Donnée* dans ses brouillons, par conséquent la *donnée* est uniquement accessible depuis le compte du *Contributeur*. Les fonctions associées à l'utilisation de la *donnée* ne sont pas accessibles. Le niveau publié permet au *Contributeur* de bénéficier des fonctionnalités d'utilisation d'une *donnée* (voir article 6.2.1).

- Définir le statut de visibilité (*Statut public / Statut privé*) :

i. *Statut public* : l'IGN exerce une modération sur l'ensemble des *Données* en *Statut public* pour les rendre accessibles via les outils de recherche et les mises en avant de l'*Espace loisirs*.

ii. *Statut privé* : l'IGN limite à 5 (cinq) le nombre de *Parcours* en *Statut privé* stockées gratuitement. Le *Contributeur* a la possibilité de souscrire un Abonnement payant lui permettant d'élargir le stockage de *ses parcours* en *Statut privé* de façon illimitée. Cependant, les points d'intérêt peuvent être publiés en statut privé gratuitement de façon illimitée.

- Paramétrer la diffusion de ses *Données* : le *contributeur* peut choisir les supports de diffusion de ses *Données* :
 - Le service Carte à la carte de l'IGN
 - Les *Plateformes partenaires de l'IGN* (Cirkwi, Geotrek)
 - Les plateformes du réseau de diffusion Cirkwi
 - Les applications mobiles partenaires, compatibles avec l'*Espace loisirs*.

6.5 Création, administration et visibilité d'une *Communauté*

6.5.1 Fondation et suppression d'une *Communauté*

Un *Membre* peut fonder une *Communauté* sur l'*Espace loisirs* et la supprimer à tout moment en accédant à la rubrique *Communauté* de son compte. Un *Membre* ne peut fonder qu'une seule *Communauté*.

La fondation d'une *Communauté* sous *Statut public* est gratuite, quel que soit le nombre de *Membres* adhérents à la *Communauté*.

La possibilité de fonder gratuitement une *Communauté* en *Statut privé* est limitée à 10 (dix) *Membres* adhérents par *Communauté* et une seule *Communauté* par *Membre*.

Le *Membre* fondateur d'une *Communauté* doit payer un *Abonnement* s'il souhaite étendre sa *Communauté* sous *Statut privé* au-delà de 10 (dix) *Membres*.

6.5.2 Administration d'une *Communauté*

La *Communauté* peut être gérée et alimentée au gré de ses usages par le *Membre* fondateur. Il peut personnaliser sa *Communauté*, par la gestion de l'apparence de son espace (avatar, photo d'accueil, description et graphisme de sa *Communauté*), ou de l'ajout de modules additionnels, tels que agenda, rédaction d'articles, médias (photos, vidéos, fichiers audio), moteurs de recherche.

6.5.3 Statut de visibilité : *Statut public* ou *Statut privé*

Le *Membre* fondateur peut déterminer le statut de visibilité de sa *Communauté* :

i. *Statut public* : *Communauté* accessible à l'ensemble des *Utilisateurs* de l'*Espace loisirs*.

ii. *Statut privé* : *Communauté* accessible aux seuls *Membres* autorisés par le *Membre* fondateur de la *Communauté*. Sans accord préalable du *Membre* fondateur de la *Communauté*, l'*Utilisateur* voit s'afficher un profil communautaire restreint.

Par défaut, une *Communauté* est sous *Statut public*.

Sous réserve de respecter les conditions figurant à l'article 6.5.1, tout *Membre* fondateur d'une *Communauté* peut basculer celle-ci d'un *Statut privé* à un *Statut public*. Pour basculer d'un *Statut public* à un *Statut privé*, le *Membre* fondateur d'une *Communauté* comprenant plus de 10 *Membres* adhérents doit souscrire un abonnement payant correspondant.

6.6 Abonnements et services payants

6.6.1 Extension parcours privés

L'Espace loisirs permet de créer et gérer jusqu'à 5 parcours gratuitement en Statut privé. Au-delà de cette utilisation standard, un *Contributeur* devra souscrire un abonnement à l'offre *Statut privé* afin de conserver sur son compte plus de 5 parcours en gestion privée.

6.6.2 Extension communauté privée

L'Espace loisirs permet de gérer gratuitement une communauté privé jusqu'à 10 membres.

Au-delà de 10 membres, le gestionnaire de la communauté devra souscrire un abonnement au service *Extension d'une communauté privée*. Selon les besoins et la taille de la communauté privée, 3 paliers sont proposés :

- de 11 à 150 membres
- de 151 à 500 membres
- + de 500 membres

6.6.3 Visibilité communautés +

Ce service vous permet de supprimer les espaces de publicité présents sur la page de votre communauté et de maîtriser ainsi complètement le rendu de cet espace de communication qui vous est propre. Vous pouvez ainsi afficher vos propres bannières publicitaires.

6.6.4 Visibilité contenus +

Ce service vise à mettre vos données (parcours et points d'intérêt) plus fortement en avant sur l'Espace loisirs, ce qui passe par :

- Un traitement prioritaire pour modération de vos parcours et points d'intérêt,
- Présence de vos actualités et événements dans les rubriques Actualités et Agenda des pages d'accueil de l'Espace loisirs,
- Ajout d'un logo sur vos parcours et points d'intérêt mis en avant sur l'Espace loisirs,
- Parcours, points d'intérêt et communautés intégreront aléatoirement les données mises en avant sur les pages d'accueil de l'Espace loisirs.

6.6.5 Module IGN

Ce service réalisé en collaboration avec Cirkwi vous permet d'intégrer sur votre site web un module cartographique intégrant vos données parcours et points d'intérêt saisies sur l'Espace loisirs.

Ce service vous est proposé suivant une logique freemium, à savoir un socle d'outils libres d'accès et des fonctionnalités additionnelles payantes.

Vous devrez accepter les termes de la licence d'utilisation du module au moment d'ajouter panier y compris dans le cadre d'une utilisation gratuite du module.

6.6.6 Les applications mobiles

L'IGN est partenaire des applications Iphigénie et Townnav permettant la synchronisation de Données sélectionnées sur l'Espace loisirs vers ces applications.

Des offres d'abonnements à ces applications mobiles partenaires sont proposées sur l'Espace loisirs afin de proposer de fonctions d'utilisations avancées.

L'application doit être d'abord téléchargée sur <https://play.google.com/store/apps> ou sur <https://itunes.apple.com/fr/genre/ios/id36?mt=8>

D'autres applications mobiles sur la thématique des loisirs de plein-air (non compatible à la synchronisation sur l'Espace loisirs) sont proposées sur l'Espace loisirs avec ou sans fonds cartographiques IGN.

6.6.5 Diffusion des fiches parcours Espace loisirs

Vous pouvez par défaut diffuser en ligne et imprimer gratuitement jusqu'à 5 fiches parcours différentes Espace loisirs (tirage illimité par fiche).

Pour tout besoin au-delà de ce seuil de gratuité, l'IGN vous propose de souscrire en ligne à l'offre de diffusion Espace loisirs.

Cette offre vous garantit de respecter les droits de reproduction et de diffusion inhérents aux données IGN et vous permet de disposer d'un forfait pour diffuser gratuitement et en illimité des fiches parcours Espace loisirs en version papier et numérique sur votre site web. Cette offre s'applique aux fiches parcours que vous avez créées ou à celles d'autres contributeurs ayant accepté de diffuser librement de leurs données.

La mention du ©IGN sur la fiche parcours créée et imprimée à partir de l'Espace loisirs vaut mention légale du numéro d'autorisation délivrée habituellement par l'IGN pour imprimer et diffuser des documents avec des fonds cartographiques IGN.

Les conditions d'impression et de diffusion de l'offre :

- Fiches parcours créées à partir de l'Espace loisirs
- Impression papier autorisée en basse définition, sur feuille volante en format A3 maximum
- Diffusion exclusive sur votre site internet (fréquentation du site support limitée à 200 000 visites / an)
- Pour une diffusion gratuite (les fiches parcours ne peuvent être vendues)
- L'usage privé dans le cercle de famille au sens de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle n'est pas concerné. Les fiches parcours ne peuvent être vendues.

Article 7 - Responsabilité

7.1 Responsabilité de l'IGN

L'IGN accorde le plus grand soin à l'exactitude et à l'actualité des *Contenus IGN*, cependant le tracé au sol des sentiers peut à tout moment, être modifié ou interrompu pour des raisons diverses (aménagement locaux, remembrement foncier, implantation d'équipements nouveaux etc...) ou par des événements ou phénomènes naturels (glissements de terrain, éboulis...).

Les informations topographiques, routières, touristiques et les représentations d'itinéraires de randonnée (notamment l'ajout de *Données* de la part des *Contributeurs*) n'ont qu'un caractère indicatif et n'engagent à l'égard de personne la responsabilité de l'IGN, notamment en cas de dommage direct ou indirect découlant de leur utilisation et/ou de leur inadéquation aux besoins particuliers du Cocontractant.

Il revient au Cocontractant de prendre toutes les précautions nécessaires à sa sécurité sur le terrain et à se conformer aux directives et instructions des autorités nationales ou locales compétentes.

Les Données de référence sont mises en avant sur l'Espace loisirs de façon à favoriser une pratique sûre pour l'Utilisateur.

L'IGN n'est en aucune manière responsable de l'exactitude, de la qualité, de la teneur, de la moindre erreur présente dans les *Contributions*.

L'IGN invite tout *Cocontractant* à signaler toute erreur qu'il aurait constatée, en contactant directement l'IGN à l'adresse suivante : Service Client 73 avenue de Paris F-94165 ST-MANDÉ Cedex ou par courriel service.client@ign.fr

7.2 Responsabilité du Cocontractant

7.2.1 Responsabilité du Cocontractant

Conformément à la législation en vigueur, tout *Cocontractant* est responsable de l'utilisation qu'il fait de l'*Espace loisirs* et par conséquent, il est pleinement responsable des actes dont il est à l'origine et qui aurait pour conséquence de causer un quelconque préjudice à lui-même, à l'IGN, à un autre *Cocontractant*, ou tout tiers. Tout *Cocontractant* est clairement informé que tout acte de sa part en violation des présentes conditions générales et/ou de la législation en vigueur engage pleinement sa responsabilité à l'égard de l'IGN et/ou de toute autre personne physique ou morale qui aurait subi un quelconque préjudice.

Il est expressément rappelé au *Cocontractant* que la circulation sur des chemins et sentiers non autorisés à cet effet est susceptible de constituer un délit pénal.

7.2.2 Responsabilité du Contributeur

Le *Contributeur* devra s'assurer du caractère praticable et accessible de la *Donnée*, tant sur le plan sécuritaire que sur le plan de la propriété privée.

Le *Contributeur* apporte ses *Contributions* sur l'*Espace loisirs*, dans le respect de la législation en vigueur.

Il est notamment de la responsabilité du *Contributeur* d'apporter sur le site *Espace loisirs* des *Contributions* ne constituant notamment, ni par leur stockage, ni par leur diffusion au public, une quelconque violation de la législation en matière de propriété intellectuelle ou en matière de vie privée.

Chaque *Contributeur* est clairement informé que toute forme d'atteinte de sa part aux droits des personnes (notamment diffamation, insultes, injures, etc.) et/ou au respect de la vie privée, à l'ordre public et aux bonnes mœurs engage sa responsabilité pleine et entière.

L'IGN a le droit pour tout manquement du *Contributeur* aux présentes CGU, de retirer sans préavis de l'*Espace loisirs* ses *Contributions*.

Compte tenu du caractère communautaire de l'*Espace loisirs* et par respect pour les sensibilités de chacun, il appartient à chaque *Contributeur*, de conserver une certaine éthique quant aux *Contributions* et, notamment, de s'abstenir de diffuser tout contenu à caractère violent ou pornographique.

L'IGN invite tout *Cocontractant* à signaler toute infraction et/ou toute *Contribution* attentatoire aux droits des personnes qu'il aurait constatées en utilisant le formulaire de remontée d'alertes et d'anomalies.

Article 8 - Propriété intellectuelle

8.1 Propriété intellectuelle de l'IGN

L'*Espace loisirs* est la propriété exclusive de l'IGN. L'IGN accorde au *Cocontractant* un droit de consultation et d'utilisation du site sous réserve d'acceptation et de respect des présentes CGU.

Le *Contenu IGN* est de propriété exclusive de l'IGN.

Le *Contenu IGN* est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et est soumis aux lois et

CONVENTION DE COLLABORATION FFCO – IGN : ESPACE LOISIRS

réglementations applicables en la matière. Le *Contenu IGN* ne doit en aucun cas être téléchargé, copié, altéré, modifié, supprimé, distribué, transmis, diffusé, vendu, loué, concédé ou exploité (en tout ou en partie) de quelque manière que ce soit, sans l'accord exprès de l'IGN. Chaque *Cocontractant* accepte de ne pas utiliser ou exploiter le *Contenu IGN* à des fins autres que celles visées au sein des présentes CGU.

Tout *Cocontractant* doit recueillir le consentement exprès de l'IGN pour procéder à une quelconque modification et/ou reproduction et/ou représentation du *Contenu IGN*, y compris la traduction, la décompilation ou la production d'une quelconque œuvre dérivée à partir du site *Espace loisirs*.

Les fonds cartographiques de l'IGN sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle. La consultation et/ou l'utilisation en vertu des présentes CGU des fonds cartographiques sur le site *Espace loisirs*, n'entraîne pas transfert au profit du *Cocontractant* des droits exclusifs de propriété qui y sont attachés. Toute autre forme d'utilisation et/ou d'exploitation, notamment reproduction graphique ou numérique, adaptation à des fins de représentation ou de diffusion à des tiers, en l'état ou dans des produits dérivés, sous quelque forme ou par quelque moyen ou procédé technique que ce soit, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation formulée par écrit auprès de l'IGN, soumise au paiement des droits correspondant à l'utilisation envisagée, facturés au prix du barème public IGN en vigueur à la date de la demande.

Les mentions figurant sur le *Contenu IGN* et/ou les fonds cartographiques IGN, quelle que soit la représentation et quel qu'en soit le support, doivent être respectées et ne pas être altérées.

8.2 Propriété intellectuelle des *Contributeurs*

Certaines Contributions sont susceptibles d'être protégées par la propriété intellectuelle. Les mêmes droits sont accordés pour les Contributions qui ne sont pas protégées par la propriété intellectuelle.

8.2.1 Droits accordés par le *Contributeur*

8.2.1.1 Droits accordés aux *Cocontractants*

Pour le territoire du monde entier et à titre gratuit, tout *Contributeur* cède les droits suivants aux membres de l'Espace loisirs, d'exploiter ses contributions et ce, pendant toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle :

Pour le territoire du monde entier et à titre gratuit, tout *Contributeur* cède les droits suivants aux *Cocontractants* sur ses Contributions, et ce, pendant toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle :

- le droit pour tout Membre d'ajouter une Contribution à ses favoris,
- le droit pour tout Membre d'imprimer une Contribution avec mise en page au format PDF pour son seul usage privé et personnel,
- le droit pour tout Membre de partager une Contribution sur tout support pour lequel l'accord a été donné par le *Contributeur*, du type courriel ou réseau social,
- le droit pour tout Membre d'exporter une Contribution vers un GPS ou un Smartphone, pour une utilisation pleine et entière sur GPS ou Smartphone,

À l'IGN

Pour le territoire du monde entier et à titre gratuit, tout *Contributeur* cède les droits suivants à l'IGN, sur ses Contributions et ce, pendant toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle : le droit de diffuser, de reproduire, de représenter et de publier les Contributions sur le site Internet Espace loisirs et sur tout autre support pour lequel l'IGN a eu l'accord du *Contributeur*, y compris notamment, tout autre site Internet et/ou application mobile, y compris de type réseau social, afin que toute personne puisse interagir avec les Contributions en vertu des fonctionnalités offertes par le support de diffusion concerné.

Le présent accord intègre aussi le droit pour l'IGN de réutiliser les *Contributions* afin d'animer et/ou de promouvoir le site Espace loisirs et/ou son image par le biais de tout média. Le Contributeur concerné pourra être contacté par l'IGN afin de fixer les modalités de diffusion.

Les droits cédés à l'IGN intègre notamment les possibilités suivantes tant pour la version originale de la *Contribution*, que sa version adaptée :

- le droit de procéder ou faire procéder aux adaptations, transformations, arrangements, modifications, corrections, adjonctions, retraits que l'IGN jugera nécessaires à la représentation et/ou la reproduction de tout ou partie des *Contributions*,
- le droit de convertir le format du fichier, adapter le format et la résolution de ce fichier, recadrer, redimensionner, couper, monter librement les *Contributions*, restaurer les *Contributions* en vue de leur rendre leur qualité, leur luminosité, leur couleurs et leurs contrastes d'origine ou afin de leur donner une meilleure qualité, de corriger ou de modifier la colorisation des *Contributions*, procéder à des améliorations et à la préservation des détails, ainsi qu'à la correction d'anomalies, de défauts ou de détériorations,
- le droit d'utiliser des mesures techniques de protection des *Contributions*, destinées à empêcher les utilisations non autorisées,
- le droit de reproduire ou faire reproduire les *Contributions*, en tout ou partie, à titre temporaire ou définitif, associés ou non aux fonds cartographiques IGN ou au *Contenu* IGN, ou toute *Contribution* ou tout *contenu* tiers, par tout procédé, connu ou inconnu,
- le droit de produire ou faire produire toute *Contribution*, tant en langue française qu'en langue étrangère, ou bien en langage informatique,
- le droit de diffuser et/ou représenter par le biais de tout support, électronique ou papier et donc de reproduire ou faire reproduire en autant d'exemplaires que nécessaires à la promotion et/ou l'animation du site Espace loisirs.

8.2.2 Obligations et garantie du *Contributeur*

Le *Cocontractant* garantit l'IGN qu'il détient les droits et autorisations nécessaires, y compris des ayants droits, pour apporter et mettre à disposition de l'IGN les *Contributions* sur le site *Espace loisirs*.

Le *Cocontractant* s'engage à se conformer aux présentes CGU lors de la manipulation des *Contributions* et/ou à ne pas violer les droits de propriété intellectuelle relatifs aux *Contributions*, ainsi que notamment à ne pas exporter les *Contributions* vers des destinations pouvant constituer une quelconque violation des droits de propriété intellectuelle, ou toute violation des droits d'un tiers.

Article 9 - Modération et référencement

9.1 Modération des *Contributions* par l'IGN

Les *Contributions* sur l'*Espace loisirs* sont publiées instantanément, mais sont susceptibles d'être modérées a posteriori par l'IGN ou un partenaire de l'IGN ayant compétence sur un territoire ou un type de pratique défini avec celui-ci. Seules les *Contributions* de type *Parcours* en *Statut public* font l'objet d'une modération systématique (cf. 9.2)

Le rôle du modérateur est de maintenir la qualité des *Contributions* diffusées sur l'*Espace loisirs*, leur cohérence en limitant les doublons et de veiller au bon fonctionnement de l'*Espace loisirs*, en écartant

toute *Contribution* qui par son caractère illicite ou hors sujet, nuit à l'utilisation de l'*Espace loisirs*. Sont notamment interdits :

- les messages à caractère raciste, haineux, homophobe, sexiste ou diffamatoire,
- les messages obscènes, pornographiques ou relevant du harcèlement,
- les messages en langage abrégé ou dont l'orthographe est trop approximative,
- les messages rédigés entièrement en majuscules,

En cas de non-respect de ces règles, tout *Cocontractant* peut voir ses *Contributions* et son compte *Espace loisirs* supprimés.

En cas de comportement illicite ou malveillant, de diffusion d'œuvres constituant un contenu illicite ou un plagiat, le *Cocontractant* est encouragé à en alerter l'IGN via le [formulaire de contact](#) en indiquant le lien de la page où figure le contenu litigieux.

9.2 Modération des *Parcours* par l'IGN ou ses partenaires

9.2.1 Principes de modération des *Parcours*

Tout *Parcours* créé par un *Contributeur* est accessible depuis son compte pour consultation et administration. Si le *Contributeur* a fondé une *Communauté*, ses *Parcours* peuvent être accessibles au sein de la *Communauté* selon le statut de visibilité.

- Les *Parcours* publiés en *Statut public* seront accessibles à tous, quel que soit le statut de visibilité de la *Communauté*,
- Les *Parcours* publiés en *Statut privé* seront accessibles uniquement au sein d'une *Communauté* en *Statut privé*.

Les *Parcours* en *Statut public* sont soumis de façon systématique à modération en vue d'un passage en *Statut approuvé* IGN.

9.2.2 La modération automatique par l'IGN

Au cours de la saisie, une modération de conformité avec le modèle de données sera effectuée. Le *Contributeur* est averti de l'oubli de renseignement d'un champ obligatoire ou de la mauvaise saisie d'un champ (mauvais format). Avant enregistrement d'un *Parcours*, la modération du format des images est effectuée au moment de l'envoi sur la base du format du fichier.

Après publication d'un *Parcours* en *Statut public* par un *Contributeur*, des tests de modération automatique sont réalisés.

9.2.3 La modération manuelle par l'IGN ou ses partenaires

A l'issue du processus de modération automatique, l'IGN ou ses partenaires prennent connaissance des *Parcours* à modérer de façon manuelle. Ils effectuent un contrôle des textes libres et des médias associés afin d'attribuer ou non le *Statut approuvé*.

9.3 Modération des CONTRIBUTIONS par les CONTRIBUTEURS

Tout *Contributeur* peut effectuer une modération des commentaires et des alertes/anomalies sur les *Données* qu'il a publiées sur l'*Espace loisirs*. Pour cela, il dispose de fonctionnalités au niveau de son compte.

9.4 Suppression d'une Contribution par l'IGN ou un partenaire

Toutes *Contributions* ne respectant pas les CGU ou remontées comme potentiellement dangereuses par les utilisateurs pourront être supprimées sans préavis de l'*Espace loisirs* par l'IGN ou ses partenaires.

Article 10 - Données à caractère personnel

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le traitement des données à caractère personnel réalisé dans le cadre de *l'Espace loisirs* fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Toutes les données à caractère personnel transmises par les *Cocontractants* de *l'Espace loisirs*, sont recueillies légalement. En particulier, le *Cocontractant* est informé que les données le concernant peuvent être utilisées par l'IGN pour lui permettre d'utiliser les différents services proposés.

10.1 Droits des utilisateurs

Le *Membre* peut à tout moment accéder aux informations personnelles détenues le concernant, et demander leur modification, leur rectification ou leur suppression. Ainsi, le *Membre* peut demander que soient rectifiées, complétées, mises à jour, ou supprimées les données à caractère personnel le concernant. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à l'IGN via le formulaire en ligne accessible via [le lien « nous contacter »](#) en bas de page ou à l'adresse suivante :

Institut national de l'information géographique et forestière – Service client - 73 avenue de Paris, 94165 SAINT-MANDE CEDEX

10.2 Cookies et statistiques

En vue d'adapter *l'Espace loisirs* aux demandes de ses internautes, l'IGN mesure le nombre de visites, le nombre de pages vues ainsi que l'activité des visiteurs sur le site et leur fréquence de retour.

PIWIK, l'outil de statistiques utilisé par l'IGN, génère un cookie avec un identifiant unique, dont la durée de conservation est limitée à 13 mois. L'outil utilisé collecte également votre adresse IP, afin de déterminer la ville depuis laquelle vous vous connectez. Celle-ci est immédiatement anonymisée après utilisation. L'IGN ne peut donc en aucun cas remonter par ce biais à une personne physique.

Les données recueillies ne sont pas cédées à des tiers ni utilisées à d'autres fins.

Vous pouvez choisir ici de NE PAS autoriser le suivi de votre ordinateur via un cookie lui assignant un numéro d'identification unique. Notre outil d'analyse web n'enregistrera pas l'activité de votre ordinateur. Pour faire ce choix et installer un cookie d'exclusion, veuillez cliquer ci-dessous.

Haut du formulaire

Article 11 - Disponibilité du site

La responsabilité de l'IGN pour chaque produit et service disponibles sur *l'Espace loisirs* ne peut être engagée que dans les conditions définies par le contrat ou la licence attachée au produit ou service concerné.

L'IGN s'engage à fournir les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer ou faire assurer un accès continu au site *Espace loisirs* et à ses contenus.

Tout *Cocontractant* est clairement informé et accepte sans réserve que *l'Espace loisirs* puisse être temporairement indisponible pour des raisons de maintenance, d'entretien ou de mise à jour des serveurs. L'IGN mobilise les moyens raisonnables pour tenir informés les intéressés de toute interruption temporaire de *l'Espace loisirs*.

Chaque *Cocontractant* reconnaît et accepte les contraintes et limites liées au réseau internet, notamment en matière de transmissions et d'atteinte aux données. Bas du formulaire

Article 12 - Durée / Fin de contrat

12.1 Utilisation de l'*Espace loisirs*

L'utilisation de l'*Espace loisirs* est valable pour une durée indéterminée.

En cas de non-respect des CGU par le *Cocontractant* (par exemple, violation d'un droit de propriété intellectuelle, des faits diffamatoires, outrageux, insultants, transmission d'un Contenu illicite ou dangereux pour le système informatique), il sera mis immédiatement fin au Contrat *Espace loisirs* et le compte sera supprimé.

La fin de contrat met un terme aux obligations de l'IGN vis-à-vis du *Cocontractant* et supprime le compte, ainsi que tout contenu associé, et ce, de manière irréversible.

Le *Membre* peut supprimer à tout moment son compte en faisant expressément la demande à l'IGN par écrit au service client joignable via [le formulaire de contact](#) ou par courrier à : Institut national de l'information géographique et forestière – service client - 73 avenue de Paris, 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

Quelle que soit la raison de la suppression du compte sur l'*Espace loisirs*, le compte du *Cocontractant* est supprimé de manière irréversible. Aucune sauvegarde ne sera possible, à savoir qu'aucune de ses *Contributions* et aucune donnée à caractère personnel ne sera conservé par l'IGN suite à la suppression définitive du compte.

12.3 Fin de contrat pour un *Abonné*

Quelle que soit la fin du présent contrat, elle reste sans conséquence sur un contrat d'Abonnement souscrit par un *Abonné*, si ce dernier n'a pas besoin de l'*Espace loisirs* pour s'exécuter.

Pour le contrat d'Abonnement impliquant l'acceptation des CGU, l'*Abonné* doit se reporter aux dispositions du contrat d'Abonnement concerné pour prendre connaissance des modalités de fin de contrat.

ARTICLE 13 - Loi applicable / nullité

La Loi française est appliquée pour le présent contrat.

Si une disposition des conditions générales est jugée illégale, nulle ou pour toute autre raison inapplicable, alors cette disposition sera réputée divisible du présent contrat et n'affectera pas la validité et l'applicabilité des dispositions restantes.